



Déclaration de l'UNSA éducation

CTSD du 21 janvier 2013

Monsieur le directeur académique,

Ce premier comité technique départemental de l'année commence selon l'UNSA Education sur de meilleures bases que celui de janvier de l'année dernière.

En effet, la loi d'orientation qui a été présentée au Conseil Supérieur de l'Education marque une rupture avec la politique conduite depuis plusieurs années. La méthode de concertation aura aussi été particulièrement différente.

Enfin l'Education Nationale n'est plus vue comme un fardeau économique mais bien comme un investissement préparant l'avenir de nos enfants et du pays.

L'UNSA Education a approuvé le projet de loi d'orientation et de programmation tel qu'il a été présenté au conseil supérieur de l'Education du 14 décembre 2012. Nous nous réjouissons que ce texte ait été largement approuvé (41 voix pour, 9 voix contre et 16 abstentions) par la communauté éducative.

Selon nous, cette loi va dans le bon sens, malgré quelques manques notamment concernant les Lycées. Nous voulons ici rappeler rapidement les trois points forts de cette loi qui nous paraissent très positifs :

1. La programmation sur cinq ans de la création de 60 000 emplois dans l'Education nationale est de nature à redonner à terme un peu de souffle à la politique éducative qui sera menée ;
2. La reconstruction d'une formation des enseignants par la création d'école supérieure du professorat et de l'Education était indispensable ;
3. La réaffirmation de l'objectif de faire valider un socle commun de connaissances, de compétences et de culture par 100 % d'une classe d'âge était un impératif. Le projet de loi insiste sur la nécessité de faire travailler ensemble les professeurs des écoles et les professeurs du collège d'un même secteur sur cet objectif pour l'atteindre. Nous sommes d'accord. En garantissant à tous la validation de ce socle à la fin de la scolarité obligatoire, cet objectif va redonner aux familles les plus démunies la confiance indispensable dans l'Ecole. Ce socle va ainsi devenir un contrat clair entre la Nation, les élèves et leur famille.

Par contre, l'UNSA Education n'a pas participé au vote sur le projet de décret organisant les nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré. Ce texte laissait trop de zones d'ombre autour du service des professeurs des écoles pour que nous puissions l'approuver. Nous regrettons l'impréparation et les attermoissements sur ce dossier géré au fil de l'eau qui exaspèrent la profession. Je profite de cette instance pour rappeler que nous sommes très attachés à ce que rien ne soit arrêté sans avoir recueilli les propositions des conseils d'école. Pour nous, l'organisation concrète de la semaine dans chacune des écoles ne peut se décider sans que les enseignants y soient associés et cela d'autant plus qu'elle doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique porté par les équipes.

Concernant maintenant l'ordre du jour proprement dit :

Si comme nous l'avons dit, les orientations de cette rentrée vont dans un meilleur sens que les rentrées précédentes, il faut avoir à l'esprit que nous sortons de dix ans de destruction du service de l'éducation.

En effet, après des années de suppression massive de postes, la carte scolaire 2013 va se préparer pour l'Académie de Rouen et dans le département de l'Eure en particulier dans un contexte de créations de postes : +51 dans l'académie pour le 1^{er} degré dont +20 pour le département de l'Eure et 10 pour les collèges, + 26 pour le département de l'Eure (-16 pour la Seine-Maritime)

Bien évidemment, même si la tendance s'inverse, ces créations de postes ne suffiront pas à combler la casse du service public d'éducation orchestrée méthodiquement par le précédent gouvernement. Elles ne doivent pas non plus masquer que le fait que le nombre d'élèves continue à augmenter de manière soutenue. En 10 ans, dans le 1er degré le département a gagné 4134 élèves et perdus 89 postes d'enseignants.

Concernant le 1er degré justement, les recommandations dictées par le ministre sont claires : favoriser l'accueil des 2 ans dans les milieux difficiles, ne pas négliger les écoles rurales, installer un dispositif dit « plus de maîtres que de classes » dans les secteurs en difficulté.

Pour ce qui est de l'accueil des 2 ans, l'Unsa éducation y est bien évidemment tout à fait favorable. Toutefois, cet accueil spécifique doit se réaliser avec un taux d'encadrement adapté et raisonnable. Quant au dispositif « plus de maîtres que de classes », il sera forcément modeste quantitativement cette année mais aura le mérite d'exister. Il devra être pérennisé, renforcé et expliqué aux équipes éducatives pour les années à venir.

Ceci dit, des difficultés techniques se profilent d'ors et déjà, compte tenu de l'adéquation à trouver entre les nombreuses évolutions annoncées.

Concernant le second degré, nous comprenons qu'il sera long et difficile de retrouver des conditions correctes sur l'ensemble du territoire. Les quelques nouveaux postes ne venant pas absorber la vitalité démographique du département. Beaucoup de classes seront donc encore surchargées à près de 30 élèves. Des choix cornéliens vont encore devoir être fait au niveau des répartitions des DHG.

A ce propos, nous signalons que, outre l'attention particulière envers l'éducation prioritaire, il nous apparaît nécessaire de maintenir l'effort que vous avez entrepris l'année précédente envers les collèges ruraux en difficulté.

En conclusion, l'Unsa Education étant résolument tournée vers l'avenir retiendra avant tout, la nouvelle volonté d'amélioration des conditions d'enseignement sans pour cela occulter les difficultés présentes et futures.